

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 février 2025</b>	<b>N° 2025-21</b>

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT  
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY  
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC  
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27  
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250207-lmc1105531-DE-1-1  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025  
Publié : 13/02/2025

	<b>Conseil du 7 février 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<b>N° 2025-21</b>

---

**Subvention de Cartoon Movie se déroulant du 4 au 6 mars 2025, évènement européen du film d'animation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Cartoon est une association européenne, sans but lucratif, qui a pour mission de dynamiser l'industrie du film d'animation, du secteur transmédia lié à l'animation et aux métiers du numérique.

Cartoon organise, entre autres, un évènement international appelé Cartoon Movie, qui est le forum européen de coproduction destiné aux longs métrages d'animation.

Il permet chaque année à 850 professionnels dont plus de 250 partenaires financiers, de découvrir en exclusivité les nouveaux projets présentés par les studios européens.

Cet évènement, devenu majeur pour le secteur du cinéma européen d'animation, contribue au dynamisme de la filière à l'échelle de Bordeaux Métropole et de la région, et il s'inscrit dans la stratégie de soutien aux industries culturelles et créatives, telle que définie dans le Schéma métropolitain de développement économique, validé en novembre 2021.

**Présentation de l'évènement**

La France (dont les 2/3 de films d'animation s'exportent) représente plus d'un tiers de la production européenne et se classe parmi les quatre principaux acteurs mondiaux, avec les Etats-Unis, le Japon et le Canada.

Le soutien à Cartoon Movie vise à promouvoir les entreprises du territoire et à accélérer leur développement à l'international, facilitant ainsi les acteurs économiques de la filière image numérique, dans les domaines du cinéma, de l'animation, du jeu vidéo, du transmédia et de la création numérique, en complémentarité avec la dynamique French Tech, et en partenariat avec le Pôle image Magelis d'Angoulême.

L'ensemble de la chaîne de valeur de l'animation européenne est présente et impliquée dans cet évènement : créateurs, producteurs, distributeurs, nouvelles plateformes de diffusion en ligne («streaming») ou à la demande...

Cet évènement est ainsi l'occasion pour les entreprises du territoire métropolitain et de la région de démultiplier les contacts avec les acteurs européens de ce secteur.

En termes d'impact, il faut noter que, depuis la création de Cartoon Movie en 1999, +500 films d'animation européens qui y ont été présentés ont bénéficié de +3 milliards d'euros de financements. Ceci souligne l'importance de l'évènement, qui attire désormais les principaux diffuseurs, distributeurs, investisseurs ou nouvelles plateformes d'Europe et des Etats-Unis, parmi lesquelles 20th Century Fox, DreamWorks, Warner Bros Pictures, Gaumont, Pathé, StudioCanal, Universal Pictures, Wild Bunch, Paramount, Amazon, Netflix, ou encore TF1.

Au fil des 26 premières éditions à Berlin, puis à Lyon, et à Bordeaux depuis 2017, Cartoon Movie s'est fortement développé, et a acquis une réputation solide auprès des

professionnels de l'animation. Ce succès se mesure tant au niveau du taux de participation (+22% sur les dix dernières années), que du nombre de distributeurs et d'agents de ventes présents (+50%) et acheteurs (+46%).

### Programme d'actions de l'année 2025

Du 4 au 6 mars 2025, Bordeaux Métropole accueille, pour la 9<sup>ème</sup> fois, ce forum majeur de la co-production de films d'animation au Palais des Congrès, en format uniquement présentiel, comme plébiscité par les professionnels. Des attentes ont été exprimées quant à la meilleure intégration de l'écosystème bordelais notamment sur la participation des étudiants et l'accès à l'évènement par les sociétés métropolitaines.

Le nombre de projets retenus par les organisateurs sera d'environ 60 en 2025, comme les années précédentes.

Le haut niveau de qualité de la manifestation se renforce sans cesse : la qualité et le nombre des projets présentés, les échanges professionnels et les retombées presse nationales et internationales ont contribué à rendre cet événement incontournable dans son secteur. Le bilan s'établit à 18 nominations aux Oscars en 16 ans, de nombreuses récompenses au festival international du film d'animation d'Annecy et des nominations et prix dans les festivals les plus prestigieux (Cannes, European Film Awards, Sundance, etc.).

En 2025, seront reconduits dans le cadre de Cartoon Movie, deux manifestations complémentaires, dont l'utilité est reconnue par les acteurs de l'écosystème local et régional :

- Animation & Transmedia : ce rendez-vous d'une demi-journée permet de créer des passerelles entre les secteurs de l'animation, du jeu vidéo et de la bande dessinée.
- Le Coaching Programme, à destination des étudiants d'écoles d'animation du territoire, jeunes talents et futurs professionnels du secteur (soit environ 60 étudiants et leurs enseignants).

### Budget

Le budget prévisionnel de Cartoon Movie pour 2025 d'un montant de 1 110 000€ est stable par rapport à 2024. C'est un rendez-vous clé dans le domaine des industries créatives numériques, soutenu par de multiples financeurs publics ou privés :

- l'évènement bénéficie du soutien financier de la Commission européenne via le programme Media - Creative Europe. Le montant de subvention indiqué par l'organisateur pour 2025 est de

330 000€. Les objectifs de Cartoon Movie s'intègrent en effet dans une dynamique de promotion et de développement de la filière de l'animation en Europe.

- Le Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC) est un partenaire national privilégié qui accompagne la manifestation depuis qu'elle s'est installée en France (le montant de subvention indiqué pour 2025 est de 190 000€).

- Des partenaires privés (Société des auteurs et compositeurs dramatiques – SACD, Société civile des producteurs de cinéma et de télévision – PROCIREP, France TV ...) soutiennent également la manifestation à hauteur de 80 000€.

- Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine soutient Cartoon Movie depuis 2018. Pour 2025, l'organisateur de la manifestation nous indique un montant de 120 000€.

- L'organisateur mentionne une contribution financière de 30 000€ du Pôle Magelis Angoulême pour 2025

Il est proposé une participation financière de Bordeaux Métropole à hauteur de 95 000€ (soit 8,6% du budget prévisionnel), contre 100 000€ en 2024.

### Rappel des principaux indicateurs financiers de l'évènement

	Budget N	Réalisé N-1	Réalisé N-2
Charges de	28%	23.5%	28.3%

personnel / budget global			
% de participation de BM / Budget global	8,6%	8,44%	11.3%
% de participation des autres financeurs / Budget global	68,1%	56,7%	67.2%

La contribution proposée de Bordeaux Métropole (95 000€) représente 8,6% du budget global de l'édition Cartoon Movie pour 2025 (1 110 000€). Le budget global de l'événement Cartoon Movie organisé à Bordeaux du 4 au 6 mars 2025 est de 1 110 000€.

Les autres financeurs (Région Nouvelle-Aquitaine, CNC, fonds européens Programme Media, Pôle

Magelis Angoulême, SACD, Procirep,) représentent 68,1 % du budget global de l'événement.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération N°2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant la Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée par l'organisme en date du 5 juillet 2024,

**VU** la délibération n°2024-549 du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025 - ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'événement « Cartoon Movie » porté par l'association Cartoon contribue aux politiques publiques de Bordeaux Métropole en matière de développement économique et de l'emploi, dont la stratégie a été définie par le Schéma métropolitain de développement économique adopté en novembre 2021,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** décide d'attribuer une subvention d'un montant de 95 000 € en faveur de l'association européenne du film d'animation Cartoon pour l'organisation de l'évènement Cartoon Movie qui se déroulera du 4 au 6 mars 2025.

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent précisant les conditions de la subvention accordée.

**Article 3 :** La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748 fonction 61, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------